



## Municipalité du canton de Godmanchester

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT

### AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTATIONS

**Avis public** est donné par la soussignée, Elaine Duhème, greffière-trésorière, à tous les contribuables de la Municipalité de Godmanchester à l'effet qu'il y a eu adoption des règlements ci-dessous énumérés lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 2 mai 2022. Ces règlements **entrent donc en vigueur** au moment de la publication du présent avis, à savoir **le 10 mai 2022**.

- **Règlement n° 427-2022 - Éthique et déontologie des employés municipaux.**
- **Règlement n°500-2022-Tarifications d'accidentés de la route non-résidents de Godmanchester**

Le Règlement sur l'éthique et la déontologie des employés-es municipaux (n° 427-2022) devant être mis à jour et révisé avant le 5 mai 2022, il vise au respect des valeurs de la Municipalité et des lignes de conduite à suivre, de même qu'à éviter toute forme de conduite en dérogation de chacune des dispositions édictées

Le Règlement sur l'éthique et la déontologie (n° 427-2022), tel que prescrit par la loi vise à réviser et remplacer avant le 5 mai 2022 tout règlement antérieur adopté par la Municipalité. Il contient des règles relatives aux valeurs et à la conduite des employés-es visant à reconnaître, d'une part, les intérêts supérieurs de la Municipalité et d'autre part des règles visant à assurer l'impartialité dans la prise de décision, le respect des valeurs et les règles de conduite à adopter.

Quant au Règlement n° 500-2022, fondé sur le principe que ce n'est pas aux contribuables de Godmanchester à assumer les frais pour des accidentés nécessitant l'intervention du Service de sécurité incendie (SSI) pour des personnes non-résidentes, il prévoit une tarification à adresser au propriétaire du véhicule afin que ce dernier réclame la facture à son assureur.

Toute personne intéressée par l'un ou l'autre de ces règlements peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 2282 chemin Ridge, aux heures d'ouverture de bureau, entre 8h30 et 16h30 du lundi au jeudi ou, idéalement en le consultant sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Godmanchester, ce 10 mai 2022

Elaine Duhème  
Greffière-Trésorière  
[dg@godmanchester.ca](mailto:dg@godmanchester.ca)

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Godmanchester, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 10 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 mai 2022

Elaine Duhème  
Greffière-Trésorière  
[dg@godmanchester.ca](mailto:dg@godmanchester.ca)